

RCS : THONON LES BAINS

Code greffe : 7402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de THONON LES BAINS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00907

Numéro SIREN : 833 280 340

Nom ou dénomination : DAMAS

Ce dépôt a été enregistré le 19/03/2021 sous le numéro de dépôt A2021/001224

DAMAS
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 Euros
Siège social: 74200 ANTHY SUR LEMAN
12 boulevard du Pré Biollat
R.C.S. THONON LES BAINS 833 280 340

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE
EXTRAORDINAIREMENT LE 1^{ER} DECEMBRE 2020

L'an DEUX MILLE VINGT,
Le PREMIER DECEMBRE,
à 18 heures,
Au siège social, à ANTHY SUR LEMAN,

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée **DAMAS**, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire réunie extraordinairement sur convocation de la Gérance.

Sont présents :

Monsieur Nicolas DAMAS,
Demeurant à 74140 SCIEZ, 479 route d'excenevex,
Propriétaire de 500 parts sociales,

Madame Sandra DAMAS,
Demeurant à 74140 SCIEZ, 479 route d'excenevex,
Propriétaire de 500 parts sociales,

TOTAL : 1.000 parts.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Nicolas DAMAS préside la réunion en sa qualité de gérant.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission de Madame Sandra DAMAS de ses fonctions de gérante ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés.
- Le rapport de la Gérance.
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article R.210-7 du Code de commerce, et qu'il énumère, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais fixés par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la Gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte de la démission de Madame Sandra DAMAS de ses fonctions de co-gérante de la société à compter du 31 décembre 2020 et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

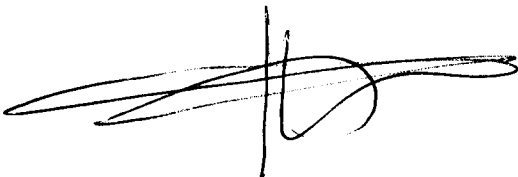
La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par l'un des cogérants, un associé et le nouveau cogérant.

Monsieur Nicolas DAMAS



Madame Sandra DAMAS

